

	
Délégation n° 6	Conseil Municipal Mercredi du 5 Juin 2019
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 7.5 - Subvention
<p>Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET , Madame Maryse MAILLART, Adjoint(s), Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Martine GHEZAL</p>	
<p>Votants : 32</p>	
<p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Achat et acquisition d'un logiciel de gestion</p>	
<p>Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy, Adjointe.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Subvention pour l'achat et l'acquisition d'un logiciel de gestion.</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune d'Étaples-sur-mer gère son service « jeunesse » et « enseignement » par le biais du logiciel « e.enfance » de Berger Levrault.

Considérant que le marché public de ce logiciel se termine le 30 septembre 2019

Considérant qu'un logiciel de gestion apporte un gain de temps dans l'exécution des tâches administratives et une simplification des inscriptions pour les bénéficiaires.

Considérant que cet achat et cette acquisition s'élèvent à environ 25 000 € pour 5 années de contrat.

Considérant qu'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales est en cours pour une aide de 2 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver ce projet pour l'achat et l'acquisition d'un logiciel de gestion
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives à ce projet

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.